



Le Coupon sport



Le coupon sport, mis en place par le Ministère de la jeunesse et des sports avec l'Agence Nationale pour les chèques vacances, est un véritable « sésame » utilisable dans pratiquement toutes les associations, les fédérations, les clubs sportifs de France agréés Ministère de la jeunesse et des sports. Il permet de régler l'adhésion à un club sportif, la licence qui inclut l'assurance, les billets pour des rencontres sportives auprès des fédérations, des cours et des stages. Il ne peut être utilisé pour le paiement de matériel ou de vêtements de sport.

Le coupon sport se présente sous la forme de coupure de 20 €.



Par convention avec l'ANCV, le COS60 a décidé de bonifier à hauteur de 30%, un coupon sport par enfant à charge de moins de 16 ans (au 31/12 de l'année en cours). Ce coupon sport est établi au nom de l'enfant de l'adhérent.

La liste des clubs et organismes sportifs peut être consultée sur le site internet:

www.ancv.com

Pour bénéficier de cet avantage, veuillez retourner le bon de commande ci-dessous:

BON DE COMMANDE « COUPON SPORT »



QUANTITE: 1 coupon sport par enfant à charge de moins de 16 ans.

Collectivité Employeur:

N° d'Adhérent:

NOM: PRENOM:

Adresse personnelle:

	Prix COS60	Nombre	Montant
Coupon d'une valeur de 20 €	15 €